

Des cochons ! Oui, mais pas ici



Malgré une diminution des craintes suite aux explications, sondage à l'appui, le débat est loin d'être clos.

José Tassigny veut se diversifier. Tout le monde est pour, mais pas trop près des habitations. Nuisances et craintes sont mises en avant.

● **Benoît CORNET**

Si dans le cochon tout est bon, comme le dit l'adage, sa production ne manque pas de déchaîner les passions. Dès que l'on parle d'élevage porcin, toutes les mains sont levées.

Qui a tort, qui a raison ?

Pas évident de trouver un juste milieu même si certains sont prêts à faire des concessions. Pour rappel, José Tassigny, agriculteur de Freyneux (Manhay), voudrait développer un élevage de 350 porcs bios dans le cadre d'une nouvelle diversification et pour permettre à son fils de débiter à ses côtés. Lors de la clôture de l'enquête publique le 14 septembre dernier, plusieurs voix s'élevaient contre ce projet que beaucoup considèrent comme hors normes, si près du village.

Pris de court, l'homme avait bien eu du mal à rassurer et à calmer les esprits. Qu'à cela ne tienne, l'éleveur ne s'en est pas laissé compter et a organisé une réunion ce lundi soir à Lamormenil.

On reste sur ses positions

Bien mieux préparé, José Tassigny a pu expliquer sa future exploitation à la soixantaine de personnes présentes. Exposé fort didactique et particulièrement clair où le rôle de la paille a été démontré, du moins sous un aspect théorique.

Là où le bât blesse, c'est au niveau des nuisances olfactives et du charroi engendré par l'activité. « Dans le permis, il y a beaucoup trop de rubriques consacrées aux incidences où il est marqué sans objet », ont repris plusieurs personnes.

La capacité, limitée à 350 bêtes, est aussi une source d'inquiétude « *Quid à l'avenir ? Quelles garanties que tu n'agrandiras pas ton exploitation pour ton gamin ?*, s'inquiètent d'autres. *Ce n'est pas contre toi personnellement, mais pourquoi ne vas-tu pas ailleurs ?* ».

Cette question pourrait bien être le leitmotiv d'une grande partie de l'assemblée. Pour l'agriculteur,

il n'y aura pas de problèmes : « *L'endroit a été bien choisi, c'est un élevage bio, sur paille, les odeurs sont très limitées. Le charroi sera limité à trois camions par mois. S'il devait y avoir des soucis olfactifs, il serait encore possible d'y remédier au niveau du bâtiment. En ce concerne la capacité, je demande un permis pour 350 porcs, je ne vais pas en redemander un, ce n'est pas l'objectif* », argumente l'exploitant agricole.

Concernant ce dernier point, certains restent sceptiques : « *Tu demandes un permis de classe 2, un permis qui peut aller jusque 1 600 porcs.* » Pour ce qui est des griefs concernant le label bio et les normes Afsca, José Tassigny a démonté les arguments de la précédente rencontre, preuve à l'appui.

Pour ce qui est de la citerne à lisier qui coulait, elle a été goudronnée, mais certains estiment qu'il y a toujours des fuites. Présent et interrogé sur la position de la commune, le maire Robert Wuidar déclare que le collège remet un avis défavorable conditionnel.

Si la porcherie était construite ailleurs, un avis favorable pourrait voir le jour. Ailleurs veut dire pour l'assemblée du jour plus loin des habitations, voire très loin pour quelques-uns. ■